

<p>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du mercredi 25 janvier 2023 Salle du Conseil A 20H00</p>	<p>Membres afférents au conseil : 15 Membres présents : 12 Membres ayant donné pouvoir : 3 Membres votants : 15</p>
--	---

Présidente : Mme MARTINERIE Catherine, Maire.

Présents : Mme MICHAUD Marie-Christine, M. PAGNEUX Julien, Mme GUESDON Fabienne, Mme DETRAZ Isabelle, M. FILLION Romain, CARRAUD Maud, Mme MAITRE Sophie, M. MERCIER Eric, Mme GALLAY Valérie, M. CREPY Jean-Claude, M. BERTHE Joseph.

Absents avec pouvoir : Mme COUSIN Nadine (pouvoir à BERTHE Joseph), M. TOURNIER Geoffrey (pouvoir à FILLION Romain), M. ROSSINELLI Michel (pouvoir à MARTINERIE Catherine).

Mme Valérie GALLAY a été désignée secrétaire de séance

Le quorum est atteint

Ordre du jour de la séance :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 janvier 2023
- ✓ Présentation de la Fresque du Climat par le service Transition Ecologique de Thonon Agglomération
- ✓ **Plan Local Urbanisme Intercommunal** par Monsieur Songeon, premier vice-président de Thonon Agglomération en charge de la politique de l'aménagement du territoire, du cadre de vie et de la stratégie foncière
- ✓ ZAE - Définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes et destinés à être revendus
- ✓ Approbation du plan de développement de la lecture publique 2022-2027 – Convention socle
- ✓ Questions diverses

Délibérations :

NUMERO	OBJET	VOTE
N°2023-01	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – OFFRE DE SERVICES DE LA DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE DU CONSEIL SAVOIE MONT BLANC (CSMB) LIEE AU NOUVEAU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE (PDLP) 2022-2027	UNANIMITE

N° 2023-02	ZAE - Définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes et destinés à être revendus	VOIX POUR : 5 VOIX CONTRE : 6 ABSTENTIONS : 4
------------	---	---

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

Approuvé à l'unanimité.

Présentation de la Fresque du Climat par le service Transition Ecologique de Thonon Agglomération

Présentation faite par Monsieur Deville, Maire d'Allinges et par Madame Alphe du service transition écologique de Thonon Agglomération.

Depuis fin 2018, l'association La Fresque du Climat œuvre pour embarquer tous les individus et toutes les organisations dans la transition, en permettant la diffusion rapide d'une compréhension partagée du défi que représente les changements climatiques.

C'est un outil pour ouvrir le débat sur les causes du dérèglement climatique.

Plan Local Urbanisme Intercommunal par Monsieur Songeon, premier vice-président de Thonon Agglomération en charge de la politique de l'aménagement du territoire, du cadre de vie et de la stratégie foncière

Monsieur Songeon est venu exposer les enjeux du PLUI avec les 25 communes de Thonon agglomération.

ZAE - Définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes et destinés à être revendus

Après discussion et échanges des conseillers municipaux sur les cessions de terrain à Thonon Agglomération et avec 5 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions, le conseil municipal n'approuve pas les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes, situés en ZAE et destinés à être revendus à des tiers.

Approbation du plan de développement de la lecture publique 2022-2027 – Convention socle

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que la bibliothèque de la commune d'Orcier bénéficiait, par convention, pour la période 2015-2022, des services offerts par la direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (soutien à la création, au développement et à l'animation des bibliothèques).

Un nouveau Plan de développement de la lecture publique (2022-2027) a été élaboré par la direction de la lecture publique du CSMB, portant trois ambitions :

- La lecture partout et pour tous ;
- La direction de la lecture publique à l'initiative du développement territorial ;
- La direction de la lecture publique actrice et facilitatrice.

Il est proposé de poursuivre ce partenariat avec le CSMB, au travers d'une convention-socle, à partir du 1^{er} janvier 2023, pour toute la durée du nouveau PDLP. Cette convention-socle permet l'accès aux services proposés par la direction de la lecture publique du CSMB aux communes et groupements qui respectent le cadre réglementaire établi par la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention socle.

Questions diverses

Pamphiot : Thonon agglomération doit commencer les travaux de sécurisation au printemps.

MARTINERIE Catherine, Maire

GALLAY Valérie, secrétaire de séance